



Plongée Arc-en-Ciel : association loi 1901
FFESSM 07.75.0730 – DDJS 07500ET0029
Email : secretaire@plongeearcenciel.org
Site web : www.plongeearcenciel.org

Adresse Postale :
PAEC
c/o Le Centre LGBT
63, rue Beaubourg
75003 Paris - France

BULLETIN D'ADHÉSION 2017/2018 À PLONGÉE ARC-EN-CIEL*

***valable du 15/09/2017 au 14/09/2018**

(MERCI DE REMPLIR CE DOCUMENT EN LETTRES MAJUSCULES ET LISIBLES)

Je soussigné(e) : M / Melle / Mme

Nom : _____ • Prénom : _____

Né (e) le : _____ • À : _____ • Dépt. : _____

Demeurant : _____

Tél. portable : _____ • Tél. domicile : _____ • Tél. bureau : _____

E-mail : _____

Diplôme(s) et Organisme(s) de plongée : _____

N° de licence FFESSM (si applicable) : _____ • Nb. de plongées en milieu naturel : _____

NITROX - Diplôme et Organisme : _____ • Nb. de plongées Nitrox : _____

Personne à contacter en cas de nécessité :

Nom : _____ • Prénom : _____

Lien de parenté : _____ • Tél. domicile : _____ • Tél. portable : _____

Contre-indications en cas d'accident de plongée : Aspirine (entourer) **Oui / Non** Autres : _____

Sollicite mon inscription à l'Association Plongée Arc-en-Ciel (PAEC) incluant l'adhésion FSGL. Je m'engage à respecter son règlement intérieur (*le règlement intérieur et les statuts de l'association sont disponibles sur le site internet de PAEC*).

NB : l'adhésion est obligatoire pour participer à une sortie PAEC

Montant : **35,00 €**

Souhaite faire un don à Plongée Arc-en-Ciel, (au-delà de 70 € de don, je serai membre Bienfaiteur) : _____ €

Souhaite obtenir la licence à la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM) (Lire au verso)

NB : la licence 2018 est valable du 16/09/2017 au 31/12/2018. Elle sera adressée directement à votre domicile par la Fédération. Pour la 1^{ère} licence FFESSM, joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine (Lire au verso-certificat médical).

Montant : **39,20 €** _____ €

Souscris une assurance complémentaire plongée sous-marine proposée avec la licence FFESSM (Lire au verso) :

Options de base : **Loisir 1 (20 €)** / **Loisir 2 (25 €)** / **Loisir 3 (42 €)** _____ €

Autres options : **Loisir 1 Top (39 €)** / **Loisir 2 Top (50 €)** / **Loisir 3 Top (83 €)**

TOTAL (virement ou chèque à l'ordre de Plongée Arc-en-Ciel) de : _____ €

NB : une assurance complémentaire plongée sous-marine est obligatoire pour participer à une sortie plongée PAEC.

Dispose déjà d'une assurance plongée en cours de validité :

Assureur et type d'assurance : _____ • Validité : _____

Numéro de téléphone à contacter : _____

Dispose d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine datant de moins de 12 mois. Certificat établi le _____ (Lire au verso)

NB : pour la 1^{ère} licence FFESSM, joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine (Lire au verso).

- Acceptez-vous que votre image et votre nom apparaissent dans les documents PAEC (journal, flyer,...) ? **Oui** / **Non**

- Acceptez-vous que votre image et votre nom apparaissent sur le site internet de PAEC

ou les réseaux sociaux (Facebook) ?

Oui / **Non**

- Comment avez-vous eu connaissance de Plongée Arc-en-Ciel ? _____

Date et signature obligatoire au verso du bulletin



Plongée Arc-en-Ciel : association loi 1901
FFESSM 07.75.0730 – DDJS 07500ET0029
Email : secrtaire@plongeearcenciel.org
Site web : www.plongeearcenciel.org

Adresse Postale :
PAEC
c/o Le Centre LGBT
63, rue Beaubourg
75003 Paris - France

ADHÉSION et RÉADHÉSION POUR L'ANNÉE 2017/2018 :

- **L'adhésion PAEC (incluant l'adhésion FSGL*) est de 35 €**, valable du 15 septembre 2017 au 14 septembre 2018. Votre adhésion encourage le travail bénévole des administrateurs et de tous ceux qui s'investissent pour organiser des voyages et développer des activités. L'adhésion à PAEC est obligatoire pour participer aux voyages que nous organisons et prendre part à l'élection du Conseil d'Administration lors de la prochaine Assemblée Générale.

***FSGL : la Fédération Sportive Gaie et Lesbienne (FSGL) a un rôle important** dans la lutte contre l'homophobie, et le rassemblement des sportifs pour partager des événements (compétitions, Marche-des-Fiertés, soirées, etc.). C'est grâce à la FSGL que notre association a pu se créer. Les associations y sont représentées par le nombre de leurs adhérents qui souscrivent à la FSGL. Une fédération permet de toucher les pouvoirs publics et les instances sportives, plus nous sommes nombreux et plus on nous écoute ! Plus de renseignement : www.fsgl.org.

- **Faire un don** à l'association, à savoir qu'il est prévu dans les statuts que pour tout don supérieur à 70 €, le donateur devient membre bienfaiteur ; le don peut aussi être inférieur à 70 €, dans ce cas il s'agit d'un simple don.

- **Licence 2018 FFESSM** (valable du 16/09/2017 jusqu'au 31/12/2018) : sa détention sera nécessaire pour participer à une sortie PAEC. En la souscrivant auprès de PAEC vous assurez la reconnaissance de notre club de plongée au plan national et contribuez au respect du plongeur et de la plongeuse gay et lesbienne. PAEC ne retire aucun intérêt financier du service qu'il vous rend.

Nous vous rappelons que posséder la licence 2018, vous permet également :

- de passer les différents brevets de plongées fédéraux et obtenir par équivalence les brevets CMAS reconnus dans le monde entier.
- d'avoir automatiquement une couverture en assurance responsabilité civile au tiers en cas d'accident occasionné dans la pratique des activités subaquatiques et en défense et recours. Cette garantie vaut dans le monde entier, pendant la durée de validité de la licence. Tous les licenciés sont tiers entre eux. Cette couverture en responsabilité civile est comprise dans le prix de la licence.
- pour les plus sportifs, de participer aux compétitions officielles organisées sous le patronage de la fédération : nages avec palmes, hockey subaquatique, pêche sous-marine, tir sur cible subaquatique. Une assurance complémentaire et la présentation d'un certificat médical sont nécessaires pour établir la licence compétition.

- **Assurance complémentaire Individuelle Accident** : en souscrivant une licence auprès de la FFESSM, vous bénéficiez automatiquement d'une assurance en responsabilité civile (R.C.) qui est obligatoire pour la pratique de la plongée. Elle est valable dans le monde entier, pendant toute la durée de validité de la licence. Elle vous couvre contre tous les dommages causés à autrui dans la pratique des activités subaquatiques et en défense et recours. Comme cette assurance « de base » ne couvre pas l'adhérent lui-même (assurance au tiers), la loi sur le sport fait obligation à tout club de plongée de proposer des contrats d'Assurance Individuelle Accident et de montrer l'intérêt d'y souscrire. Cet intérêt est double :

* Lors d'accidents sans tiers responsable, (ex. : atteinte d'une oreille, accident de décompression, surpression pulmonaire...) la victime ne peut prétendre à aucune indemnité ni remboursement sauf à justifier d'un contrat d'Assurance Individuelle Accident intégrant la pratique de la plongée et en cours de validité.

* Lors de plongées à l'étranger et en l'absence des assurances spécialisées qui peuvent être proposées par certaines agences de voyage, les frais d'assistance, d'évacuation sanitaire, de recherche et de sauvetage, de caisson hyperbare, hospitalisation... sont rarement pris en charge à l'étranger.

C'est pourquoi, la souscription d'une assurance complémentaire individuelle accident est obligatoire pour participer à une sortie plongée avec PAEC (mais cette assurance peut, bien sûr, aussi être souscrite en dehors de PAEC-cf. ci-dessous).

Comment souscrire ? : la FFESSM propose une couverture complémentaire auprès du cabinet LAFONT (courtier AXA) qu'il est possible de prendre au moment de la demande de licence ou plus tard (individuellement et non via PAEC). Vous trouverez sur le site de la fédération www.ffessm.fr, les conditions principales du contrat.

Important : à l'étranger, pour ne rien avoir à régler sur place (évacuation, hospitalisation, caisson hyperbare...), il est nécessaire d'obtenir un accord préalable de Axa Assistance en appelant au numéro qui figure au verso de la licence.

Il existe aussi d'autres possibilités : le Vieux Campeur, le Guide du Routard, DAN, votre compagnie d'assurance, votre banque, etc.... sur démarche personnelle. Bien vérifier le niveau de couverture.

NB : la majorité des assurances grand public assimilent la plongée sous-marine à une activité / sport à risque et l'excluent de leur couverture (c'est notamment le cas des assurances voyage associées aux cartes bancaires).

- **Certificat médical** : pour l'inscription, il est facultatif sauf si vous prenez une licence FFESSM pour la première fois. Pour la pratique de la plongée en cours d'année vous aurez besoin d'un certificat médical de moins d'un an. **Il sera obligatoire de le faire établir par un médecin fédéral ou titulaire du C.E.S de médecine du sport (capacité ou DU), médecin hyperbare ou médecin de la plongée** (voir liste sur <http://www.ffessm-cif.fr/>). Un exemple de formulaire est disponible sur demande ou sur le site www.ffessm.fr.

Je m'engage à respecter les lois et règlements et à suivre les consignes générales de sécurité lors des plongées en mer et de toute activité organisée par PAEC, ainsi qu'à respecter les prérogatives liées à mon niveau de plongée. Je déclare avoir été informé(e) de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance complémentaire.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____ Signature obligatoire :